

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES 2025



 **ROGERS**



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT	2
À PROPOS DE ROGERS	3
Nos activités.....	3
Des paramètres harmonisés aux priorités d'entreprise	3
Paramètres additionnels	4
TABLEAUX DES DONNÉES	5
Environnement.....	5
Société.....	9
Gouvernance	11
INDEX	14
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES	22
Valeur économique distribuée	22
GLOSSAIRE	23
MISSION D'ASSURANCE	27

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Les données compilées relativement à la durabilité et à l'impact social sont tirées des activités menées par Rogers Communications Inc. (Rogers) au Canada. Il s'agit d'un résumé des efforts que nous avons déployés en 2025 et des progrès que nous avons accomplis en ce qui a trait à nos priorités stratégiques. Le 3 avril 2023, à la suite de l'acquisition de Shaw Communications Inc. (Shaw et la transaction visant Shaw, respectivement), Shaw a fusionné avec Rogers. À moins d'indication contraire, les résultats découlant de l'acquisition des activités de Shaw sont pris en compte dans le présent document à compter de la date d'acquisition. Le 1er juillet 2025, Rogers a acquis la part de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE). À moins d'indication contraire, les résultats de MLSE ne sont pas compris dans le présent rapport.

Nous publions chaque année des données sur des sujets importants en matière de durabilité et d'impact social. Pour l'année 2025, nous avons intégré ce bilan à notre Rapport annuel aux actionnaires de 2025 (Rapport annuel 2025) pour souligner notre engagement à continuer d'enchâsser nos objectifs de durabilité et d'impact social dans la façon de mener nos activités. Nous pouvons ainsi faire avancer nos priorités d'affaires tout en ayant une incidence positive dans la vie de la population canadienne.

Pour présenter nos informations sur la durabilité et l'impact social, nous tenons compte des normes et des cadres de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), du Forum économique mondial (FEM) et du Protocole des GES. Notre Rapport sur la durabilité et l'impact social 2025 s'inspire des normes IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, publiées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB).

Nos rapports de 2025 ont été préparés selon des critères internes, en référence aux normes GRI et aux normes du SASB, et nous poursuivons notre engagement à faire preuve d'une plus grande transparence en tenant compte des normes IFRS et des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre contribution au sein des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, consultez aproposde.rogers.com/notre-contribution.

Les marques de commerce de Rogers mentionnées dans les présentes Données supplémentaires 2025 sont la propriété de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, ou sont utilisées sous licence. Les présentes Données supplémentaires 2025 pourraient également faire mention de marques de commerce appartenant à d'autres tierces parties. Il est possible que les marques de commerce mentionnées dans les présentes Données supplémentaires 2025 soient inscrites sans le symbole MC. © 2026 Rogers Communications Inc.

AIDE EXTERNE

Les services de KPMG ont été retenus pour fournir une conclusion d'assurance limitée sur les indicateurs identifiés par ce symbole  en date du 31 décembre 2025 et pour la période se terminant à cette date. Consultez le Rapport indépendant sur l'assurance limitée de KPMG dans la section *Mission d'assurance* du présent supplément.



À PROPOS DE ROGERS

NOS ACTIVITÉS

Les paramètres ci-dessous illustrent nos résultats dans l'ensemble de nos secteurs d'activité clés. Nous mettons l'accent sur le fait que nous sommes le plus important fournisseur de services sans-fil au pays et que les services Internet sont la passerelle d'accès aux foyers de notre clientèle. Chacun de ces éléments stimule nos activités sans-fil et par câble.

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PARAMÈTRES DE L'ACTIVITÉ								
Nombre de personnes abonnées au service sans-fil	Milliers	12 195	11 874	11 609	10 647	11 297	201-1	TC-TL-000.A
Nombre de personnes abonnées au service Internet (vente au détail)	Milliers	4 497	4 273	4 162	2 284	2 665	201-1	TC-TL-000.C
Trafic réseau	Pétaoctets	53 572	48 945	43 582	23 842	22 582	201-1	TC-TL-000.D

DES PARAMÈTRES HARMONISÉS AUX PRIORITÉS D'ENTREPRISE

Les paramètres ci-dessous sont utilisés pour mesurer les résultats par rapport à nos sujets importants et à nos priorités d'entreprise, conformément à notre modèle de création de valeur (voir la page 29 de notre Rapport annuel). Les résultats de 2025 sont comparés à ceux de l'année précédente. Tous les paramètres et objectifs additionnels en matière de durabilité et d'impact social sont indiqués dans les tableaux de données suivants.

Priorité d'entreprise	Sujet important	Paramètre	Objectif	Résultats de 2025	Changement sur 12 mois	Tendance sur 12 mois	GRI	SASB	IFRS S1 / S2	FEM
Construire le plus grand et le meilleur réseau au pays	Leadership en matière de réseau et résilience du réseau	Investissement dans la fiabilité du réseau	20 milliards de dollars sur 5 ans (de juillet 2022 à juin 2026)	13,6 G\$ cumulatif	3,4 G\$	Favorable	-		-	-
Offrir des produits et services fiables et faciles à utiliser	Gestion des produits en fin de vie	Taux de détournement	Taux de détournement de 100 % pour tous les appareils électroniques retournés annuellement	100 %	0 %	Aucun changement	-	TC-TL-440a.1	-	Circularité des ressources
Être le premier choix des Canadiens et Canadiennes	Relations clients	Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)	Réduire le nombre de plaintes comparativement à l'année précédente	8 924	+1 156	Défavorable	-	-	-	Dignité et égalité, lutte contre la corruption
	Confidentialité et sécurité des données	Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	Ne recevoir aucune plainte chaque année	1 ☆	-1	Favorable	418-1	-	-	-
		Pourcentage du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers	Taux d'achèvement annuel de 95 %	99,9 % ☆	0,3 %	Favorable	-	-	-	Lutte contre la corruption
Être une solide entreprise nationale qui investit dans son pays	Investissement socio-économique	Pourcentage du bénéfice net avant impôt investi dans des initiatives communautaires	2 % par année	1,5 %	(3,2)%	Défavorable	201-1	-	-	Vitalité sociale et communautaire

☆ Les services de KPMG ont été retenus pour fournir une conclusion d'assurance limitée sur les indicateurs identifiés par ce symbole.

Priorité d'entreprise	Sujet important	Paramètre	Objectif	Résultats de 2025	Changement sur 12 mois	Tendance sur 12 mois	GRI	SASB	IFRS S1 / S2	FEM
Être le modèle de croissance de notre industrie	Mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	Réduction des émissions de GES – portées 1 et 2 ¹	Objectif fondé sur des données scientifiques visant la carboneutralité par rapport à 2019 d'ici 2050	21 % cumulatif	(2)%	Favorable	305-5	TC-SI-130a.1 TC-TL-130a.1	Para-mètres et objectifs	Émissions de GES
			Objectif provisoire de réduction de 50,2 % d'ici 2030	21 % cumulatif	(2)%	Favorable	305-5	TC-SI-130a.1 TC-TL-130a.1	Para-mètres et objectifs	Émissions de GES

PARAMÈTRES ADDITIONNELS

Les paramètres ci-dessous sont utilisés pour mesurer les résultats par rapport à d'autres sujets importants.

Sujet	Paramètre	Objectif pour 2025	Résultats de 2025	Changement sur 12 mois	Tendance
Personnes mobilisées	Proportion de femmes parmi notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (48 %)	36,3 % 🚩	(0,5)%	Défavorable
	Proportion de femmes parmi notre personnel (v.-p.+)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (40%)	26,5 % 🚩	1,5 %	Favorable
	Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (38%)	36,1 % 🚩	(0,3)%	Défavorable
	Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (v.-p.+)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (38%)	20,6 % 🚩	(4,4)%	Défavorable
	Proportion d'Autochtones parmi notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (2%)	1,3 % 🚩	(0,1)%	Défavorable
	Proportion de personnes handicapées parmi notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (5%)	5,4 % 🚩	– %	Favorable
Approvisionnement et gestion des fournisseurs	Pourcentage des processus d'offre concurrente où le fournisseur a accepté notre Code de déontologie des fournisseurs et les lignes directrices de notre Politique en matière de déontologie	100 %	100 %	1,0 %	Favorable

¹ Selon une approche fondée sur le marché. Selon une approche fondée sur l'emplacement, les émissions de GES des portées 1 et 2 ont chuté de 10 % par rapport à notre année de référence 2019. Se reporter à la rubrique « Mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques » de notre Rapport annuel 2025 pour obtenir de plus amples renseignements.

TABLEAUX DES DONNÉES

ENVIRONNEMENT

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	2019 (année de référence)	GRI	SASB
ÉMISSIONS ¹									
Total des émissions de GES (portées 1, 2 et 3 - méthode fondée sur le marché) ²³	Tonnes métriques d'équivalent en dioxyde de carbone (t éq. CO ₂)	1 905 377	2 089 376	2 332 025	-	-	2 690 148	305-1	
Total des émissions de GES (portées 1, 2 et 3) - méthode fondée sur l'emplacement ²	t éq. CO ₂	1 929 628	2 116 477	2 361 787	-	-	2 690 148	305-1	
Total des émissions de GES (portées 1 et 2) - méthode fondée sur le marché ^{3,45}	t éq. CO ₂	181 046	184 398	169 291	-	-	228 086	305-1	
Total des émissions de GES (portées 1 et 2) - méthode fondée sur l'emplacement ^{2,4,5}	t éq. CO ₂	205 298 	211 498	199 053	-	-	228 086	305-1	
Émissions directes de GES (portée 1) ^{2,4}	t éq. CO ₂	40 655 	41 767	43 538	-	-	52 574	305-1	
Bâtiments	t éq. CO ₂	18 091	18 152	19 580	-	-	25 508	305-1	
Tours de transmission	t éq. CO ₂	2 526	2 133	2 121	-	-	1 289	305-1	
Parc de véhicules	t éq. CO ₂	20 038	21 481	21 837	-	-	25 777	305-1	
Émissions indirectes de GES (portée 2) - méthode fondée sur l'emplacement ^{2,4}	t éq. CO ₂	164 643 	169 732	155 515	-	-	175 512		
Bâtiments	t éq. CO ₂	68 837	75 683	65 352	-	-	79 881	305-2	
Tours de transmission	t éq. CO ₂	68 767	68 153	65 059	-	-	60 193	305-2	
Stations d'alimentation en électricité	t éq. CO ₂	27 039	25 896	25 103	-	-	35 438	305-2	
Attributs environnementaux liés à des certificats d'énergie renouvelable (CER) dans le cadre d'accords d'achat d'énergie virtuels (AAEV) ⁶	t éq. CO ₂	(24 251)	(27 101)	(29 762)	-	-	-		
Émissions indirectes de GES (portée 2) - méthode fondée sur le marché ³	t éq. CO ₂	140 391	142 631	125 753	-	-	175 512	305-2	

¹ Nos efforts continus visant à améliorer la qualité des données nous ont permis de cerner des sources d'émissions supplémentaires liées aux données sur les véhicules et à l'acquisition des activités de Seaside Cable. Il a fallu recalculer les émissions de GES de l'année précédente, et ces sources ont été incluses dans l'inventaire de l'année en cours et de l'année précédente.

² Les coefficients d'émissions sont fondés sur le Rapport d'inventaire national 2025. Par souci de cohérence par rapport à l'inventaire de l'année de référence, les valeurs de réchauffement planétaire tirées du quatrième rapport d'évaluation du GIEC ont été utilisées, le cas échéant. Lorsque la consommation énergétique réelle n'est pas disponible, nous l'estimons en calculant une intensité moyenne par pied carré (pour chaque type de propriété) ou par unité fonctionnelle (pour les tours de transmission).

³ Les émissions fondées sur l'emplacement ont été utilisées comme variable de substitution pour les émissions fondées sur le marché de 2019. Les émissions fondées sur le marché ne s'appliquent qu'aux émissions de portée 2.

⁴Nous avons recueilli les données liées et non liées à l'énergie du 1er janvier au 31 août 2025 afin de les harmoniser à l'échéancier de publication de nos états financiers. Pour les quatre autres mois de l'année, une estimation des données a été réalisée en se basant (i) sur les données de l'année dernière pour l'énergie et (ii) sur un calcul au prorata des valeurs cumulées depuis le début de l'année.

⁵ En 2023, nous avons commencé à déclarer nos émissions de GES de portée 2 mesurées selon la méthode fondée sur le marché (conformément aux lignes directrices du Protocole des GES) pour prendre en compte la production d'énergie renouvelable dans notre portefeuille. Nous obtenons des certificats d'énergie renouvelable (CER) qui répondent aux critères de qualité de la portée 2 du Protocole des GES au moyen de notre accord d'achat d'énergie virtuel (AAEV).

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	2019 (année de référence)	GRI	SASB
Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	t éq. CO2	1 724 331	1 904 978	2 162 734			2 462 062	305-3	
Catégorie 1 : Biens et services achetés ⁶	t éq. CO2	930 647	1 085 274	1 091 896	-	-	1 331 622	305-3	
Catégorie 2 : Biens d'investissement	t éq. CO2	527 990	581 665	734 102	-	-	731 627		
Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie ⁷	t éq. CO2	54 363	56 365	94 437	-	-	59 597		
Catégorie 4 : Transport et distribution en amont	t éq. CO2	24 999	32 690	50 490	-	-	80 739		
Catégorie 5 : Déchets ⁸	t éq. CO2	15 339	9 599	10 482	-	-	8 934	305-3	
Catégorie 6 : Voyages d'affaires	t éq. CO2	5 963	4 759	5 835	-	-	7 708	305-3	
Catégorie 7 : Déplacements quotidiens des membres du personnel	t éq. CO2	7 766	8 795	9 166	-	-	62 165	305-3	
Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus	t éq. CO2	63 283	55 124	62 653	-	-	43 421		
Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	t éq. CO2	348	349	446	-	-	534		
Catégorie 13 : Actifs loués en aval	t éq. CO2	23 275	31 707	27 938	-	-	22 646		
Catégorie 14 : Franchises	t éq. CO2	39 573	4 515	4 535	-	-	3 934		
Catégorie 15 : Investissements	t éq. CO2	30 784	34 137	70 754	-	-	109 137		
Intensité des émissions de GES									
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) par unité de revenu ⁹	t éq. CO2/ million de \$	8,59	8,95	8,77	-	-	9,22	305-4	
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) selon le trafic réseau (méthode fondée sur le marché)	t éq. CO2/ pétaoctet	3,38	3,84	3,89	-	-	11,55	305-4	
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) selon le trafic réseau (méthode fondée sur l'emplacement)	t éq. CO2/ pétaoctet	3,83	4,41	4,58	-	-	11,55	305-4	
ÉNERGIE¹									
Consommation énergétique (directe et indirecte) par l'entreprise	Gigajoules	5 938 434 	6 100 897	5 869 442	-	-	5 540 151	302-1 302-2	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique directe ¹⁰	Gigajoules	611 101 	658 547	675 074	-	-	861 818	302-1	TC-TL-130a.1
Type d'énergie									
Gaz naturel	Gigajoules	315 805	343 358	354 147	-	-	531 037	302-1	TC-TL-130a.1
Gaz combustible	Gigajoules	266 120	257 126	289 832	-	-	303 646	302-1	TC-TL-130a.1
Diesel	Gigajoules	28 206	57 567	30 502	-	-	26 537	302-1	TC-TL-130a.1
Propane	Gigajoules	969	496	593	-	-	598	302-1	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique indirecte (électricité et vapeur)	Gigajoules	5 327 333 	5 442 350	5 194 368	-	-	4 678 333	302-2	TC-TL-130a.1

⁶ Comprend les émissions générées par l'extraction, la production et le transport de biens et services que nous avons achetés au cours de l'année.

⁷ Comprend les émissions provenant de la clientèle des centres de données de Rogers Affaires et les émissions en amont associées au carburant et à l'énergie que nous avons consommés au cours de l'année.

⁸ Ne comprend que les émissions provenant des déchets des immeubles.

⁹ L'intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 par unité de revenu constitue une mesure financière supplémentaire calculée en divisant la somme des émissions de GES (en tonnes métriques) de portées 1 et 2 - mesurées selon la méthode fondée sur le marché - par les revenus consolidés (en millions de dollars).

¹⁰ Représente la consommation d'énergie combustible sur place (gaz, propane, pétrole, etc.).

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	2019 (année de référence)	GRI	SASB
Énergie renouvelable									
Consommation d'énergie renouvelable indirecte ¹¹	MWh	806 835	793 389	742 724	-	-	481 841	302-1	TC-TL-130a.1
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie ¹²	Pourcentage	52,9	52,6	52,0	-	-	45,0	302-1	TC-TL-130a.1
Intensité énergétique									
Consommation d'énergie totale par trafic réseau	Gigajoules/pétaoctet	110,9	127,0	135,0	-	-	280,0	302-3	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique totale en fonction du revenu ¹³	Gigajoules/million de \$	282,0	296,1	304,0	-	-	295,0	302-3	TC-TL-130a.1
EAU									
Consommation d'eau	Mètres cubes	223 328	205 495	255 766	143 570	174 182	243 573	303-5	
DÉCHETS									
Déchets produits¹⁴	Tonnes métriques	15 921	22 790	20 478	13 200	7 946	9 393	306-3	
Détournés de l'élimination (recyclés)	Tonnes métriques	10 604	17 465	15 482	9 177	5 780	5 237	306-3	
Dirigés vers l'élimination (site d'enfouissement)	Tonnes métriques	5 317	5 325	4 996	4 023	2 166	4 156	306-3	
Pourcentage de déchets détournés des sites d'enfouissement	Pourcentage	67	77	76	70	73	56	306-3	
Déversements et rejets									
Niveau 1	Nombre	73	41	50	76	34	90		
Niveau 2	Nombre	21	14	16	9	25	27		
Niveau 3	Nombre	-	-	1	-	1	2		
Nombre total de déversements et de rejets	Nombre	94	55	67	85	60	119		
MATÉRIEL									
Consommation de papier	Tonnes métriques	512	559	531	532	648	1 727		
Marketing et communications	Tonnes métriques	315	324	283	353	458	316		
Édition	Tonnes métriques	-	-	-	-	-	764		
Facturation	Tonnes métriques	148	190	198	138	156	580		
Utilisation dans les bureaux	Tonnes métriques	49	45	50	41	34	67		

¹¹ Représente la consommation d'électricité achetée pour nos propres activités. L'année de référence 2019 tient compte de l'énergie renouvelable consommée par Rogers seulement, à l'exclusion de Shaw, car les données de Shaw ne sont pas disponibles.

¹² Production d'électricité renouvelable combinée par les réseaux provinciaux et notre AAEV.

¹³ La consommation énergétique totale par unité de revenu constitue une mesure financière supplémentaire calculée en divisant la consommation énergétique (en gigajoules) par les revenus consolidés (en millions de dollars).

¹⁴ Comprend les déchets provenant des immeubles, du parc de véhicules, de la construction, de la récupération d'appareils, des centrales électriques et du réseau.

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	2019 (année de référence)	GRI	SASB
Gestion des produits en fin de vie									
Appareils sans fil récupérés et traités à des fins de réutilisation et de recyclage	Nombre	440 678	269 976	259 680	193 185	123 678	131 502		
Matériel récupéré dans le cadre de programmes de récupération	Nombre d'éléments	4 651 210	6 628 641	6 397 072	5 965 352	1 119 195	1 478 593	306-2	TC-TL-440a.1
Pourcentage de matériel récupéré qui a été réutilisé ou revendu	Pourcentage	69	51	61	80	73	40	306-2	TC-TL-440a.1
Pourcentage de matériel récupéré qui a été recyclé	Pourcentage	31	49	39	20	27	60	306-2	TC-TL-440a.1

SOCIÉTÉ

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
MEMBRES DU PERSONNEL								
Nombre total du personnel au Canada ¹	Nombre (arrondi à 000)	25 000	24 000	26 000	22 000	23 000	102-7	
FORMATION ET ÉDUCATION								
Investissement dans la formation	Millions de \$	19	22	26	30	34	404-1	
Investissement dans la formation par membre du personnel	\$	936	905	1 012	1 345	1 478	404-1	
ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES DE RENDEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL								
Pourcentage du personnel recevant régulièrement des évaluations de rendement et de perfectionnement professionnel	Pourcentage	100	100	100	100	100	404-3	
SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE								
Taux d'incidents entraînant une perte de temps ²	Taux exprimé par tranche de 100 membres du personnel à temps plein	0,96 ✱	0,66	0,24	0,32	0,33	403-9	
Nombre total de décès	Nombre	0	0	0	0	0	403-9	
Nombre de comités de santé et de sécurité au travail dans tout le Canada	Nombre	81	78	85	53	54	403-4	
DIVERSITÉ ET INCLUSION³								
Taux de roulement volontaire du personnel	Pourcentage	11 ✱	16	17	20	16	401-1	
Femmes								
Globalement	Pourcentage	36 ✱	37	38	40	39	102-8 405-1	
V.-p.+	Pourcentage	27 ✱	25	31	32	32	102-8 405-1	
Personnes racisées⁴								
Globalement	Pourcentage	36 ✱	36	36	39	38	102-8 405-1	
V.-p.+	Pourcentage	21 ✱	25	24	20	15	102-8 405-1	
Peuples autochtones								
Globalement	Pourcentage	1 ✱	1	1	1	1	405-1	
Personnes noires								
Globalement	Pourcentage	4	5	5	5	4	405-1	
V.-p.+	Pourcentage	2	2	4	2	1	405-1	

¹ Le paramètre de 2025 comprend MLSE.

² Les activités acquises lors de la fusion avec Shaw ne sont pas intégrées à cet indicateur parce que le processus de suivi de Shaw n'était pas harmonisé à celui de Rogers en 2023. Critères du rapport quant au nombre d'heures travaillées : membres du personnel actifs à la dernière période du mois.

³ Le paramètre de 2023 représente le paramètre combiné de Rogers et de Shaw. Pour connaître les paramètres distincts de Rogers et de Shaw, veuillez consulter les [Données supplémentaires 2023](#).

⁴Conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
2ELGBTQ+								
Globalement	Pourcentage	4	4	4	4	3	405-1	
Personnes handicapées								
Globalement	Pourcentage	5 ☆	5	5	5	4	405-1	
ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE								
Total de l'investissement communautaire^{5,6}	Millions de \$	113,5 ☆	107,3	87,8	76,0	69,7	201-1	
Bénéfices avant la charge d'impôt sur le résultat (bénéfices nets avant impôt) ⁷	Millions de \$	7 626	2 306	1 366	2 289	2 127		
Pourcentage du bénéfice net avant impôt investi dans des initiatives communautaires	Pourcentage	1,5	4,7	6,4	3,3	3,3	201-1	
Total des investissements communautaires facilités (en dollars)	Millions de \$	81,3	38,5	39,0	s. o.	s. o.		
EXPÉRIENCE CLIENT								
Rétention de la clientèle - taux de désabonnement mensuel (service de téléphonie mobile postpayé)	Pourcentage	1,11 ☆	1,21	1,11	0,90	0,88		
Rétention de la clientèle - taux de désabonnement mensuel (service de téléphonie mobile prépayé)	Pourcentage	2,99 ☆	3,17	6,12	4,90	4,20		
Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) ⁸	Nombre	8 924	7 768	4 881	3 442	4 187		

⁵ En 2023, les messages d'intérêt public diffusés à la télévision par Shaw n'ont pas été intégrés à cet indicateur, car le processus de suivi de Shaw relatif à ces messages n'était pas harmonisé à celui de Rogers. Depuis 2024, les messages d'intérêt public de Shaw sont pris en compte.

⁶ En 2023, les services de télévision réglementés (coûts de programmation) comprennent seulement TV Rogers.

⁷ La hausse importante des bénéfices nets avant impôt en 2025 s'explique par un profit hors trésorerie de 5 milliards de dollars que nous avons réalisé pour comptabiliser notre participation actuelle dans MLSE à la juste valeur, ce qui était nécessaire en raison de la transaction visant MLSE.

⁸ Les plaintes sont mesurées annuellement du 1^{er} août au 31 juillet, comme l'indique la CPRST au www.ccts-cprst.ca/fr/.

GOUVERNANCE

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
COMPOSITION DU CONSEIL								
Total des membres du conseil								
Nombre d'administrateurs	Nombre	14	14	13	14	12	102-22	
Indépendant	Pourcentage	71	71	54	50	67	102-22	
Femmes	Pourcentage	21	21	31	21	33	102-22	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ								
Pourcentage du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers¹	Pourcentage	99,9 	99,6	99,8	98,1	97,0		
PRÉOCCUPATIONS IMPORTANTES								
Nature et nombre total de préoccupations importantes	Nombre	0	0	0	0	0	102-34	
ANTICONCURRENCE								
Vitesse moyenne réelle et soutenue de téléchargement 1) de contenu détenu et commercialement associé et 2) de contenu non associé	Vitesse de téléchargement	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.						TC-TL-520a.2
RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES								
Répercussions économiques								
Valeur économique directe générée								
Revenus	Millions de \$	21 712	20 604	19 308	15 396	14 655	201-1	
Valeur économique distribuée²								
Frais d'exploitation	Millions de \$	8 843	8 244	7 872	6 452	6 281	201-1	
Avantages sociaux et salaires³	Millions de \$	2 426	2 129	2 266	2 081	2 046	201-1	
Actionnaires et fournisseurs de capitaux								
Dividendes payés ou émis⁴	Millions de \$	1 079	1 064	1 034	1 010	1 010	201-1	
Intérêts payés	Millions de \$	2 070	2 087	1 780	1 054	802	201-1	
Impôts et autres paiements aux gouvernements	Millions de \$	1 753	1 585	1 431	1 333	1 384	201-1	
Dépenses d'investissement	Millions de \$	3 707	4 041	3 934	3 075	2 788	201-1	
Total de l'investissement communautaire en espèces	Millions de \$	12	16	15	10	9	201-1	
Valeur économique distribuée	Millions de \$	19 890	19 166	18 332	15 015	14 320	201-1	
Impôt sur le résultat payé par province								
Total de l'impôt sur le résultat payé	Millions de \$	700,4	545,0	438,5	455,2	700,4	201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	401,0	318,8	249,9	259,3	385,5	201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	39,2	36,5	22,7	16,8	23,9	201-1	

¹ Les activités acquises lors de la fusion avec Shaw n'ont pas été intégrées à ce paramètre en 2023. Le personnel de Shaw n'a pas été assujéti à l'obligation de suivre la Formation en déontologie de Rogers en 2023 puisqu'il avait suivi la formation en déontologie de Shaw avant la conclusion de la transaction visant Shaw. Depuis 2024, le personnel est tenu de suivre la Formation en déontologie de Rogers.

² La valeur économique distribuée sert à évaluer comment nous avons créé de la richesse pour les parties prenantes. Consulter [Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

³ Salaires et avantages sociaux des membres du personnel ainsi que rémunération fondée sur des actions (excluant les cotisations sociales).

⁴ Total des dividendes versés en espèces et, dans les périodes applicables, par l'émission d'actions RCI sans droit de vote de catégorie B dans le cadre de notre plan de réinvestissement des dividendes.

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
Alberta	Millions de \$	47,0	27,2	18,6	10,7	18,3	201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	2,1	1,9	1,1	0,6	0,8	201-1	
Manitoba	Millions de \$	10,7	8,5	5,9	3,5	5,0	201-1	
Ontario	Millions de \$	156,5	136,7	116,6	140,1	208,9	201-1	
Québec	Millions de \$	32,0	5,4	15,2	14,2	42,6	201-1	
Île-du-Prince-Édouard	Millions de \$	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	201-1	
Terre-Neuve-et-Labrador	Millions de \$	2,1	1,7	1,4	1,6	2,5	201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	2,8	2,2	1,9	1,4	1,9	201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	6,7	6,0	5,0	6,9	10,8	201-1	
Territoires	Millions de \$	0,1	-	0,1	-	-	201-1	
Taxes de vente par province								
Total des taxes de vente	Millions de \$	11,4	11,1	11,4	15,4	8,6	201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	6,7	7,4	10,2	12,9	7,3	201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	0,7	0,5	0,9	0,2	-	201-1	
Manitoba	Millions de \$	3,7	2,9	-	2,3	1,2	201-1	
Ontario	Millions de \$	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	201-1	
Cotisations sociales par province								
Total des cotisations sociales	Millions de \$	165,0	178,5	187,0	145,0	134,6	201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	111,6	118,8	120,5	90,3	82,5	201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	6,9	8,2	8,8	2,9	1,9	201-1	
Alberta	Millions de \$	1,2	1,7	1,3	0,1	0,3	201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	0,1	0,1	-	-	-	201-1	
Manitoba	Millions de \$	1,5	1,8	1,5	0,2	0,2	201-1	
Ontario	Millions de \$	31,3	32,6	36,6	33,8	32,7	201-1	
Québec	Millions de \$	11,9	14,7	17,7	17,1	16,3	201-1	
Terre-Neuve-et-Labrador	Millions de \$	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	201-1	
Frais de diffusion, droits de licence de spectre et autres droits réglementaires⁵								
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	808,0	785,7	722,5	669,7	491,2	201-1	
Impôt foncier et taxe professionnelle par province								
Total de l'impôt foncier et de la taxe professionnelle	Millions de \$	67,9	71,0	72,1	47,7	50,0	201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	7,9	5,3	5,7	4,5	6,0	201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	11,1	13,9	13,7	4,7	5,2	201-1	
Alberta	Millions de \$	9,5	13,7	16,1	6,2	5,9	201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2	201-1	
Manitoba	Millions de \$	0,8	1,2	1,1	0,6	0,6	201-1	

⁵ Pour 2025, comprend un montant de 442 millions de dollars relatif aux montants de 3,3 milliards de dollars, de 24 millions de dollars, de 1,7 milliard de dollars, de 3,3 milliards de dollars et de 475 millions de dollars que nous avons versés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre en 2014, 2015, 2019, 2021 et 2024, respectivement.

Données	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
Ontario	Millions de \$	28,5	25,1	24,0	21,4	21,7	201-1	
Québec	Millions de \$	8,3	8,1	7,9	6,9	7,2	201-1	
Terre-Neuve-et-Labrador	Millions de \$	0,2	1,4	1,4	1,4	1,4	201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	0,8	1,2	1,1	1,3	1,4	201-1	
Étranger	Millions de \$	-	0,3	0,2	-	-	201-1	
FOURNISSEURS								
Nombre de fournisseurs certifiés en matière de diversité	Nombre	187	426	380	186	68		
Total annuel des dépenses auprès des fournisseurs certifiés en matière de diversité	Millions de \$	190	226	206	126	45		
Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Nombre	827	1 000	1 529	2 012	309	414-1	
CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES								
Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	Nombre	1 	2	-	1	2	418-1	
Nombre de demandes d'accès légal aux renseignements personnels de la clientèle⁶	Nombre	286 997	301 158	290 084	307 461	354 850		TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	194 553	203 012	169 886	210 662	256 121		TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	1 816	1 915	1 512	1 707	1 133		TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	143	95	84	59	322		TC-TL-220a.4
Demandes provenant des organismes d'application de la loi et des intervenants du service d'urgence 911	Nombre	90 485	96 136	110 580	95 033	97 274		TC-TL-220a.4
Nombre de renseignements sur la clientèle communiqués à la suite d'une demande d'accès légal	Nombre	261 631	271 559	266 678	301 782	347 388		TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	180 879	185 926	161 733	206 509	253 074		TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	1 465	1 502	1 216	1 548	1 094		TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	-	-	-	-	-		TC-TL-220a.4
Demandes provenant des organismes d'application de la loi et des intervenants du service d'urgence 911	Nombre	79 287	84 131	98 819	95 033	97 274		TC-TL-220a.4
Nombre de renseignements sur la clientèle non communiqués à la suite d'une demande d'accès légal	Nombre	25 366	29 599	20 536	5 679	7 462		TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	13 674	17 086	8 439	4 153	3 047		TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	351	413	312	159	39		TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	143	95	87	59	322		TC-TL-220a.4
Demandes provenant des organismes d'application de la loi et des intervenants du service d'urgence 911	Nombre	11 198	12 005	11 697	1 308	4 054		TC-TL-220a.4
Nombre d'atteintes à la sécurité des données	Nombre	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.						TC-TL-230a.1
Pourcentage impliquant des renseignements personnels	Pourcentage	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.						TC-TL-230a.1
Nombre de clientes et clients touchés	Nombre	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.						TC-TL-230a.1

⁶ Le paramètre de 2023 représente le paramètre combiné de Rogers et de Shaw. Pour connaître les paramètres distincts de Rogers et de Shaw, veuillez consulter les [Données supplémentaires 2023](#).

INDEX

L'index suivant de la GRI a été préparé selon des critères internes éclairés par les normes GRI, en référence aux normes SASB, et de façon à prendre en considération notre engagement à réaliser des progrès vers le Pacte mondial de l'ONU (UNGC). L'index contient des références à des renseignements pertinents présentés dans notre Rapport annuel 2025 et dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires, comme il est indiqué.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
1. PROFIL ORGANISATIONNEL					
Nom de l'entreprise	Rapport annuel 2025	191	s. o.	102-1	s. o.
Activités, marques, produits et services	Rapport annuel 2025	22-26	s. o.	102-2	s. o.
Emplacement du siège social	Rapport annuel 2025	191	s. o.	102-3	s. o.
Emplacement des opérations	Rapport annuel 2025	17	s. o.	102-4	s. o.
Responsabilité et forme juridique	Rapport annuel 2025	81	s. o.	102-5	s. o.
Marchés desservis	Rapport annuel 2025	22	s. o.	102-6	s. o.
Échelle de l'entreprise	Rapport annuel 2025	22	s. o.	102-7	s. o.
Renseignements sur le personnel et les autres travailleurs et travailleuses	Rapport annuel 2025	43, 59	s. o.	102-8	s. o.
Chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel 2025	48	s. o.	102-9	s. o.
Changements importants à l'entreprise et à sa chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel 2025	20	s. o.	102-10	s. o.
Principe ou approche de précaution	Rapport annuel 2025	17	s. o.	102-11	s. o.
Initiatives externes	Rapport annuel 2025	43	s. o.	102-12	s. o.
Adhésion à des associations	En 2025, Rogers était membre des associations suivantes : • Conseil canadien des normes de la radiotélévision • Canada Strong and Free Network • Canadian Anonymization Network • Association canadienne des radiodiffuseurs • Canadian Business for Social Responsibility • Chambre de commerce du Canada • Conseil canadien pour le commerce autochtone • Association canadienne du marketing • Association canadienne des télécommunications • Association canadienne des femmes en communications et technologie • Imagine Canada • Institut des administrateurs de sociétés • International Association of Privacy Professionals • Chambre de commerce de l'Ontario • Conseil consultatif canadien de la radio • Conseil canadien du commerce de détail • Conseil canadien de la commandite	s. o.	s. o.	102-13	s. o.
2. STRATÉGIE					
Déclaration de la décisionnaire principale ou du décisionnaire principal	Rapport annuel 2025	3	s. o.	102-14	s. o.
Principaux risques, répercussions et occasions	Rapport annuel 2025	33, 74	s. o.	102-14	s. o.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
3. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ					
Valeurs, principes et normes (y compris en matière de comportements)	Rapport annuel 2025	43, 46	s. o.	102-16	s. o.
Mécanismes pour les conseils et les préoccupations en matière d'éthique	Rapport annuel 2025	33	s. o.	102-17	s. o.
4. GOUVERNANCE					
Structure de gouvernance	Rapport annuel 2025 Circulaire de sollicitation de procurations 2025	81-82 84	s. o.	102-18	s. o.
Autorité délégante	—	—	s. o.	102-19	s. o.
Responsabilité de la haute direction pour les questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2025	82	s. o.	102-20	s. o.
Consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2025	31-32	s. o.	102-21	s. o.
Composition de l'organe supérieur de gouvernance et de ses comités	Rapport annuel 2025 Circulaire de sollicitation de procurations 2025	82 85-87	s. o.	102-22	s. o.
Présidence de l'organe supérieur de gouvernance	Rapport annuel 2025	82	s. o.	102-23	s. o.
Nomination et sélection de l'organe supérieur de gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	17-32	s. o.	102-24	s. o.
Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	88	s. o.	102-25	s. o.
Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans l'établissement de l'objectif, des valeurs et de la stratégie	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	103-134	s. o.	102-26	s. o.
Connaissance collective de l'organe supérieur de gouvernance	Rapport annuel 2025	81	s. o.	102-27	s. o.
Évaluation du rendement de l'organe supérieur de gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	109-134	s. o.	102-28	s. o.
Identification et gestion des répercussions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2025 Circulaire de sollicitation de procurations 2025	31-34 99-101	s. o.	102-29	s. o.
Efficacité du processus de gestion des risques	Rapport annuel 2025	84-91	s. o.	102-30	s. o.
Examen des questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2025	33	s. o.	102-31	s. o.
Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans le rapport sur la durabilité	Rapport annuel 2025 Les divulgations sur la durabilité et l'impact social de Rogers sont approuvées par le Comité de la durabilité et de l'impact social du conseil d'administration de la Société.	81	s. o.	102-32	s. o.
Communication des préoccupations importantes	En cas de préoccupation importante liée aux impacts économiques, environnementaux ou sociaux, l'équipe responsable de la durabilité et de l'impact social rencontrerait le chef de la direction pour le conseiller quant à la meilleure marche à suivre. Cette information serait ensuite transmise au conseil d'administration.	s. o.	s. o.	102-33	s. o.
Nature et nombre total de préoccupations importantes	Aucune préoccupation importante n'a été soulevée à l'égard de questions environnementales, sociales ou économiques.	s. o.	s. o.	102-34	s. o.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	35-76	s. o.	102-35	s. o.
Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	35-76	s. o.	102-36	s. o.
Participation des parties prenantes à la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2025	35-76	s. o.	102-37	s. o.
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES					
Liste des groupes de parties prenantes	Rapport annuel 2025	31	s. o.	102-40	s. o.
Identification et sélection des parties prenantes	Rapport annuel 2025	31	s. o.	102-42	s. o.
Approche liée à l'engagement des parties prenantes	Rapport annuel 2025	31	s. o.	102-43	s. o.
Principaux sujets et préoccupations soulevés	Rapport annuel 2025	31	s. o.	102-44	Principe 3 - Veuillez noter que seule une faible part de notre main-d'œuvre est syndiquée.
6. PRATIQUES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS					
Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport annuel 2025	122-123	s. o.	102-45	s. o.
Définition du contenu du rapport et des limites du sujet	Rapport annuel 2025	29-33	s. o.	102-46	s. o.
Liste des sujets importants	Rapport annuel 2025	33	s. o.	102-47	s. o.
Retraitements de l'information	Mention dans le Rapport annuel 2025, le cas échéant.	s. o.	s. o.	102-48	s. o.
Modifications de déclaration	Rapport annuel 2025	s. o.	s. o.	102-49	s. o.
Période de déclaration	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	s. o.	s. o.	102-50	s. o.
Date du rapport le plus récent	6 mars 2026	s. o.	s. o.	102-51	s. o.
Cycle d'établissement de rapports	Annuel	s. o.	s. o.	102-52	s. o.
Point de contact pour les questions concernant le rapport	corp.responsibility@rci.rogers.com	s. o.	s. o.	102-53	s. o.
Revendications du rapport conformément aux normes GRI	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	14 2	s. o.	102-54	s. o.
Index du contenu de la GRI	Données supplémentaires 2025	13	s. o.	102-55	s. o.
APPROCHE DE GESTION POUR TOUS LES SUJETS					
Explication sur l'importance du sujet et de ses limites	Pour chaque section, une introduction explique pourquoi le sujet est important et ce que nous faisons. Les définitions de nos sujets importants se trouvent à la page 29 du Rapport annuel 2025.	s. o.	s. o.	103-1	s. o.
Approche de gestion et ses composantes	Pour chaque section, les politiques, procédures et directives associées ainsi que les indicateurs de performance pertinents sont abordés.	s. o.	s. o.	103-2	s. o.
Évaluation de l'approche de gestion	Les politiques, procédures, directives et indicateurs clés de performance sont examinés chaque année pour vérifier leur pertinence et déterminer les améliorations nécessaires.	s. o.	s. o.	103-3	s. o.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
ÉCONOMIE					
RENDEMENT ÉCONOMIQUE					
Valeur économique directe générée et distribuée	Données supplémentaires 2025	10	s. o.	201-1	s. o.
Implications financières et autres risques et occasions d'affaires liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2025	91-92	s. o.	201-2	s. o.
Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2025	74	s. o.	201-3	s. o.
Aide financière reçue du gouvernement	Rapport annuel 2025	139	s. o.	201-4	s. o.
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ					
Proportion de membres de la haute direction embauchés au sein de la communauté locale	Rogers n'a pas de politique ni de procédure formelle d'embauche locale et ne fait pas le suivi de la proportion de membres de la haute direction embauchés au sein de la communauté locale. Nous prenons par contre des mesures pour faire en sorte que nos effectifs soient représentatifs des communautés que nous desservons.	s. o.	s. o.	202-2	s. o.
RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES INDIRECTES					
Investissements et services d'infrastructure pris en charge	Rapport annuel 2025	36-39	s. o.	203-1	s. o.
Répercussions économiques indirectes importantes	Rapport annuel 2025	36-39	s. o.	203-2	s. o.
PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT					
Proportion des dépenses auprès de fournisseurs locaux	Bien que nous n'ayons aucune politique en place pour obliger l'utilisation de fournisseurs canadiens, nous essayons de le faire dans la mesure du possible. Environ 90% de nos fournisseurs ont leur siège social ou mènent des activités importantes au Canada.	s. o.	s. o.	204-1	s. o.
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION					
Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption	Rapport annuel 2025	42	s. o.	205-1	Principe 10
Membres du personnel ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption	Rapport annuel 2025	42	s. o.	205-2	Principe 10
Incidents de corruption	Rapport annuel 2025	84-85, 90-91	s. o.	205-3	Principe 10
PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES					
Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Rapport annuel 2025	92	s. o.	206-1	s. o.
Montant total des pertes pécuniaires résultant de procédures judiciaires associées à la réglementation sur les comportements anticoncurrentiels	Rapport annuel 2025	92-93	TC-TL-520a.1	s. o.	s. o.
Vitesse moyenne réelle et soutenue de téléchargement 1) de contenu détenu et commercialement associé et 2) de contenu non associé	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.	s. o.	TC-TL-520a.2	s. o.	s. o.
Description des risques et des occasions d'affaires associés à la neutralité du Net, à l'appairage payant, au taux zéro et aux pratiques connexes	Rapport annuel 2025	85-92	TC-TL-520a.3	s. o.	s. o.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
ENVIRONNEMENT					
Approche prudente face aux défis environnementaux	Rapport annuel 2025	46-47	s. o.	s. o.	Principe 7
MATÉRIEL					
Matériaux utilisés par poids ou volume	Données supplémentaires 2025 Rogers n'est pas un fabricant et, par conséquent, ce point ne s'applique pas. Nous rendons compte de notre consommation de papier selon le poids et le volume.	s. o.	s. o.	301-1	s. o.
Matériaux d'entrée recyclés utilisés	Rogers n'est pas un fabricant et, par conséquent, ce point ne s'applique pas.	s. o.	s. o.	301-2	Principe 8
Produits et emballages recyclés ou réutilisés	Données supplémentaires 2025	s. o.	s. o.	301-3	Principe 8
1) Matériel récupéré dans le cadre de programmes de récupération, pourcentage des matériaux récupérés qui ont été 2) réutilisés, 3) recyclés ou 4) enfouis	Données supplémentaires 2025	7	TC-TL-440a.1	s. o.	Principe 8
ÉNERGIE					
Consommation d'énergie au sein de l'entreprise	Données supplémentaires 2025	6	TC-TL-130a.1	302-1	s. o.
Consommation d'énergie à l'extérieur de l'entreprise	Données supplémentaires 2025	6	TC-TL-130a.1	302-2	s. o.
Intensité énergétique	Données supplémentaires 2025	7	s. o.	302-3	s. o.
Réduction de la consommation d'énergie	Rapport annuel 2025	46-47	s. o.	302-4	Principe 9
Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Rapport annuel 2025	46-47	s. o.	302-5	Principe 8
EAU ET EFFLUENTS					
Prélèvements d'eau	Non pertinent dans le cadre de nos activités commerciales	s. o.	s. o.	303-3	s. o.
Déversements d'eau	Non pertinent dans le cadre de nos activités commerciales	s. o.	s. o.	303-4	s. o.
Consommation d'eau	Données supplémentaires 2025	7	s. o.	303-5	s. o.
ÉMISSIONS					
Émissions directes de GES (portée 1)	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	47 5	s. o.	305-1	s. o.
Émissions indirectes de GES (portée 2)	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	47 5	s. o.	305-2	s. o.
Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	47 6	s. o.	305-3	s. o.
Intensité des émissions de GES	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	47 6	s. o.	305-4	s. o.
Réduction des émissions de GES	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	47 5-6	s. o.	305-5	Principe 9
DÉCHETS					
Déchets produits	Données supplémentaires 2025	7	s. o.	306-3	s. o.
Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport annuel 2025	41	s. o.	306-1	s. o.
Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	Rapport annuel 2025	41	s. o.	306-2	Principe 8
Déchets détournés de l'élimination	Données supplémentaires 2025	7	s. o.	306-4	Principe 8

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
Déchets dirigés vers l'élimination	Données supplémentaires 2025	7	s. o.	306-5	s. o.
CONFORMITÉ EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE					
Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux	Rapport annuel 2025	48-49	s. o.	308-1	Principe 8
SOCIÉTÉ					
EMPLOI					
Nouvelles embauches et roulement du personnel	Rapport annuel 2025 Données supplémentaires 2025	43 8	s. o.	401-1	s. o.
Avantages offerts au personnel à temps plein qui ne sont pas offerts au personnel temporaire ou à temps partiel	Rapport annuel 2025 Tous les avantages entrent en vigueur dès l'embauche pour le personnel permanent à temps plein, et après trois mois de service continu pour le personnel permanent à temps partiel.	43, 46	s. o.	401-2	s. o.
Congé parental	Rapport annuel 2025	43	s. o.	401-3	s. o.
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport annuel 2025	47, 48	s. o.	403-1	s. o.
Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport annuel 2025	47, 48	s. o.	403-2	s. o.
Services de santé au travail	Rapport annuel 2025	47, 48	s. o.	403-5	s. o.
Participation des membres du personnel, consultation et communication en matière de santé et de sécurité au travail	Rapport annuel 2025	47, 48	s. o.	403-4	s. o.
Formation des membres du personnel sur la santé et la sécurité au travail	Rapport annuel 2025	47, 48	s. o.	403-5	s. o.
Blessures liées au travail	Données supplémentaires 2025	8	s. o.	403-9	s. o.
FORMATION ET ÉDUCATION					
Programmes de perfectionnement des compétences du personnel et programmes d'aide à la transition	Rapport annuel 2025	44	s. o.	404-2	s. o.
Pourcentage du personnel recevant régulièrement des évaluations de rendement et de perfectionnement professionnel	Données supplémentaires 2025	8	s. o.	404-3	s. o.
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI					
Diversité des organes de gouvernance et des membres du personnel	Données supplémentaires 2025	8, 10	s. o.	405-1	s. o.
TRAVAIL DES ENFANTS					
Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants	Rapport annuel 2025	48-49	s. o.	408-1	Principe 5
TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE					
Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	Rapport annuel 2025	48-49	s. o.	409-1	Principe 4

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE					
Opérations ayant fait l'objet d'un examen ou d'une évaluation d'impact sur les droits de la personne	Rapport annuel 2025	48-49	s. o.	412-1	Principes 1 et 2
Accords et contrats d'investissement majeur comprenant des dispositions liées aux droits de la personne ou ayant été évalués en fonction des droits de la personne	Rogers procède à une révision annuelle des pratiques d'approvisionnement éthiques (PAE) de sa base de fournisseurs afin d'identifier les contributions à valeur positive dans sa chaîne d'approvisionnement. Le sondage porte sur la gestion de l'environnement, l'utilisation des ressources, les émissions de GES et la consommation d'énergie, la diversité, les droits de la personne, les pratiques de travail, l'éthique, et la santé et sécurité. Parallèlement à cette révision, nous nous appuyons sur notre politique environnementale et notre Code de déontologie des fournisseurs pour nous assurer que nous contrôlons et régissons les pratiques d'approvisionnement de notre base de fournisseurs. Rogers utilise également une plateforme de surveillance des risques fournie par une tierce partie afin de répertorier et de suivre en temps quasi réel les composantes de notre chaîne de valeur associée à nos fournisseurs. Cette approche nous permet de repérer plus rapidement les nouveaux risques et de renforcer notre engagement envers des pratiques d'approvisionnement éthiques et durables.	s. o.	s. o.	412-3	Principes 1 et 2
COMMUNAUTÉS LOCALES					
Opérations ayant fait l'objet d'un engagement auprès des communautés locales, d'évaluations d'impact et de programmes de perfectionnement	Rapport annuel 2025	43-44	s. o.	413-1	s. o.
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS					
Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Données supplémentaires 2025	12	s. o.	414-1	s. o.
SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA CLIENTÈLE					
Évaluation des répercussions des catégories de produits et services sur la santé et la sécurité	Toutes les installations sans-fil sont conçues pour être strictement conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada et vérifiées par une ingénieure ou un ingénieur professionnel	s. o.	s. o.	416-1	s. o.
MARKETING ET ÉTIQUETAGE					
Exigences relatives aux renseignements et à l'étiquetage des produits et services	Rapport annuel 2025	s. o.	s. o.	417-1	s. o.
Incidents de non-conformité concernant les communications commerciales	Rapport annuel 2025	94-100	s. o.	417-3	s. o.
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE LA CLIENTÈLE ET CYBERSÉCURITÉ					
Plaintes fondées concernant les violations de la vie privée de la clientèle et les pertes de données de celle-ci	Données supplémentaires 2025	3	s. o.	418-1	s. o.
Description des politiques et pratiques relatives à la publicité comportementale et à la confidentialité des données de la clientèle	Rapport annuel 2025	42	TC-TL-220a.1	s. o.	s. o.
Nombre de clientes et de clients dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	Rapport annuel 2025	s. o.	TC-TL-220a.2	s. o.	s. o.

Description	Emplacement	Numéro de page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
Montant total des pertes pécuniaires résultant de procédures judiciaires liées à la protection de la vie privée de la clientèle	Rapport annuel 2025	43	TC-TL-220a.3	s. o.	s. o.
1) Nombre de demandes de renseignements sur la clientèle soumises par des organismes d'application de la loi, 2) nombre de clientes et de clients dont les renseignements ont été demandés, 3) pourcentage ayant donné lieu à une divulgation	Données supplémentaires 2025 Rogers ne divulguera pas les renseignements confidentiels d'une cliente ou d'un client à des organismes gouvernementaux à moins d'y être contraint au point de vue juridique ou dans le cas d'une urgence où la vie, la santé ou la sécurité d'une personne est menacée.	12	TC-TL-220a.4	s. o.	s. o.
1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données, 2) pourcentage impliquant des renseignements personnels, 3) nombre de clientes et clients touchés	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.	s. o.	TC-TL-230a.1	s. o.	s. o.
Description de l'approche adoptée pour déterminer et traiter les risques liés à la sécurité des données, notamment le recours à des normes de cybersécurité tierces.	Rapport annuel 2025	85	TC-TL-230a.2	s. o.	s. o.
CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE					
Non-conformité aux lois et règlements dans le domaine socio-économique	Rapport annuel 2025	s. o.	s. o.	419-1	s. o.
SERVICE À LA CLIENTÈLE					
1) Fréquence moyenne des interruptions de système et 2) durée moyenne des interruptions pour la clientèle	Rogers ne présente pas encore d'information sur cet indicateur.	s. o.	TC-TL-550a.1	s. o.	s. o.
Discussion sur les systèmes permettant d'assurer un service sans entrave pendant les interruptions de service.	Rapport annuel 2025	36-39	TC-TL-550a.2	s. o.	s. o.
PARAMÈTRES DE L'ACTIVITÉ					
Nombre de personnes abonnées au service sans-fil	Données supplémentaires 2025	3	TC-TL-000.A	s. o.	s. o.
Nombre de personnes abonnées au service Internet	Données supplémentaires 2025	3	TC-TL-000.C	s. o.	s. o.
Trafic réseau	Données supplémentaires 2025	3	TC-TL-000.D	s. o.	s. o.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Mesure financière précise	Utilité	Méthode de calcul	Mesure financière la plus directement comparable établie selon les IFRS
Valeur économique distribuée	Pour évaluer comment nous avons créé de la richesse pour les parties prenantes.	Coûts opérationnels additionnés des dividendes versés, des intérêts payés, de l'impôt sur le résultat payé, de la répartition des coûts pour l'acquisition de licences d'utilisation de spectre et des dépenses d'investissement	Coûts opérationnels

Valeur économique distribuée

Exercice se terminant le 31 décembre

En millions de dollars	2025	2024
Coûts opérationnels	11 892	10 987
Dividendes payés	1 079	1 064
Intérêts payés	2 070	2 087
Impôt sur le résultat payé	700	545
Répartition des coûts d'acquisition de licences d'utilisation de spectre	442	442
Dépenses d'investissement	3 707	4 041
Valeur économique distribuée	19 890	19 166

GLOSSAIRE

Nous appliquons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise établie par le protocole des gaz à effet de serre de l'Institut des ressources mondiales et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (le « Protocole des GES »), ainsi que nos propres lignes directrices et définitions en matière de production de rapports ESG (collectivement, les « critères applicables »).

Terme	Définition	Méthode/norme ¹
5G (technologie de cinquième génération)	Technologie de téléphonie mobile de cinquième génération qui, au fil du temps, offrira des vitesses plus rapides, des délais de réponse instantanés et des connexions rapides qui changeront fondamentalement notre façon de vivre et de travailler. La 5G offrira des vitesses de transmission de données maximales jusqu'à 100 fois plus rapides que celles de la 4G LTE, tout en permettant jusqu'à 10 millions de connexions par kilomètre carré, soit 10 fois la capacité de la 4G LTE.	s. o.
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)	L'organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et télédiffuseurs ainsi que des entreprises de services de câble et télécommunications au Canada.	s. o.
Dépenses d'investissement	Les investissements effectués pour acquérir ou mettre à niveau des biens matériels, notamment dans la technologie, les réseaux et les infrastructures.	GRI : 201-1
Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)	Ce sont les plaintes qui ont été jugées recevables selon le mandat de la CPRST et qui ont fait l'objet d'un examen pendant une période de 12 mois qui se termine le 31 juillet.	Les données proviennent du rapport annuel de la CPRST, accessible au public au https://www.ccts-cprst.ca/fr/ .
Préoccupations importantes	Désigne la détermination, l'évaluation et la production de rapports sur les principaux problèmes liés à la durabilité ou aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui revêtent une importance considérable pour une entreprise et ses parties prenantes.	GRI : 102-34
Rétention de la clientèle - taux de désabonnement mensuel pour les services sans-fil	Cette mesure de rendement de l'entreprise est utilisée pour décrire le taux de clientes et clients qui annulent leurs services de télécommunications. Il s'agit d'une mesure du roulement des personnes abonnées et, en quelque sorte, d'un indicateur de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence.	En utilisant le taux moyen mensuel de rétention de la clientèle, le taux de désabonnement représente la somme des personnes abonnées qui annulent leurs services pendant chaque période visée, divisée par le nombre total des personnes abonnées au début de chaque période visée. Les taux de désabonnement sont calculés pour les services sans-fil prépayés et postpayés.
Centre de données	Il s'agit d'une installation qui héberge des systèmes informatiques et les composantes qui y sont associées, par exemple, des systèmes de télécommunication et de stockage. Il comprend habituellement un système d'alimentation de réserve ou des blocs d'alimentation redondants, des connexions de communications de données redondantes ainsi que des dispositifs de régulation des conditions ambiantes (pour la climatisation et la suppression des incendies, par exemple) et de contrôle de la sécurité.	s. o.
Appareils récupérés et traités à des fins de réutilisation ou de recyclage	Nombre total d'appareils sans fil « usagés » (téléphones mobiles, tablettes et montres) récupérés et traités aux fins de don, de réutilisation, de revente ou de recyclage (collectivement désignés « recyclés ») pendant la période visée par le rapport.	Les appareils recyclés comprendront tous les appareils récupérés et traités à l'interne ou par des fournisseurs de services tiers au nom de Rogers.

¹ Des critères internes ont été élaborés en tenant compte des cadres de présentation de rapports sur la durabilité indiqués.

Terme	Définition	Méthode/norme ¹
Émissions directes de GES (portée 1)	Émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources sur lesquelles Rogers exerce un contrôle opérationnel. Les émissions de portée 1 sont calculées conformément au Protocole des GES et comprennent celles provenant de la combustion d'énergie des véhicules et propriétés sous le contrôle opérationnel de Rogers (dont les immeubles de bureaux, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente et le Rogers Centre) achetées ou louées. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les émissions de portée 1 de Rogers comprennent les émissions provenant de sources fixes de combustion (comme les édifices et les sites de réseau), de sources mobiles de combustion (comme le parc de véhicules) et de sources d'émissions fugitives (comme les fuites de frigorigène).	GRI : 305-1
Paramètres sur la diversité	Les paramètres sur la diversité portent sur les membres du personnel qui s'identifient volontairement en tant que femme, personne racisée, Autochtone, membre de la communauté noire ou 2ELGBTQ+, ou personne handicapée, et sont présentés sous forme de pourcentage de la main-d'œuvre regroupant tout le personnel, y compris les personnes occupant un poste de v.-p.+ . Tous les membres du personnel actifs (à temps plein et à temps partiel) sous réglementation fédérale sont inclus dans ces paramètres. Les membres du personnel temporaires et en congé depuis plus de 2 ans sont exclus.	GRI : 102-8, 405-1
Taux de détournement	Le taux de détournement correspond à la proportion en poids de toutes les matières réacheminées aux fins d'élimination (p. ex. enfouissement ou incinération) par rapport à la masse totale de tous les déchets générés, exprimée en pourcentage.	SASB : TC-TL-440a.2, TC-TL-440a.3
Valeur économique distribuée	Une mesure de la richesse que nous avons créée pour les parties prenantes.	GRI : 201-1
Taux de roulement volontaire du personnel	Nombre de membres du personnel qui ont volontairement quitté l'entreprise sous forme de pourcentage du nombre total moyen de membres du personnel pendant la période de référence. Le nombre moyen de membres du personnel comprend tout le personnel permanent à temps plein ou à temps partiel ainsi que toutes les personnes qui sont en congé depuis moins de deux ans, sauf le personnel temporaire et les sous-traitants indépendants et provenant d'agences.	GRI : 405-1
Consommation énergétique	L'utilisation de l'énergie est calculée en gigajoules (GJ) et correspond à la consommation énergétique directe et indirecte. La consommation énergétique directe comprend le gaz naturel, l'essence et les autres carburants consommés par les véhicules ou propriétés que Rogers possède ou loue. La consommation énergétique indirecte comprend l'électricité utilisée par les propriétés de Rogers. Celles-ci comprennent les immeubles de bureaux achetés ou loués, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente et le Rogers Centre.	GRI : 302-1, 302-2 SASB : TC-TL-130a.1
Protocole des GES	L'outil comptable international le plus utilisé par les chefs du gouvernement et d'entreprises pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre. Le Protocole des GES a été mis sur pied en 1998 par le Conseil mondial des affaires pour le développement durable et l'Institut des ressources mondiales. Rogers utilise les documents d'orientation suivants du Protocole des GES pour informer de l'élaboration de son inventaire des émissions de GES : a) la norme d'entreprise du Protocole des GES; b) les lignes directrices du Protocole des GES relatives aux émissions de portée 2 – Une modification à la norme d'entreprise du Protocole des GES; c) la norme de comptabilité et de déclaration dans la chaîne de valeur d'entreprise du Protocole des GES – Supplément à la norme d'entreprise du Protocole des GES.	GRI : 305-1, 305-2, 305-3, 305-4

Terme	Définition	Méthode/norme ¹
Émissions indirectes de GES (portée 2) - méthode fondée sur l'emplacement	Émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'électricité et de vapeur achetées par Rogers dans le cadre de ses activités générales et utilisées par les propriétés sous son contrôle opérationnel, notamment les immeubles de bureaux, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente au détail et le Rogers Centre. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les émissions de portée 2 de Rogers englobent l'électricité et la vapeur achetées et utilisées pour le chauffage et la climatisation des édifices.	GRI : 305-2
Déversement de niveau 3	Un rejet accidentel (supérieur à 100 kilogrammes ou 100 litres) de produits chimiques, de pétrole et de carburants pouvant engendrer des répercussions négatives sur l'environnement et/ou la santé humaine, et devant être signalé en vertu de la loi à Environnement Canada dans un délai de 24 heures.	100 kilogrammes ou 100 litres
Taux d'incidents entraînant une perte de temps	Le nombre de blessures liées au travail qui ont entraîné une perte de temps par tranche de 100 membres du personnel à temps plein.	GRI : 403-9
LTE (technologie d'évolution à long terme)	Il s'agit de la quatrième génération de technologie sans-fil (également connue sous le nom de technologie 4G). Elle reprend et améliore les normes des services UMTS/HSPA+ sans-fil. La LTE offre une efficacité spectrale accrue et des services améliorés à moindre coût et, surtout, permet d'atteindre des débits de transmission de données plus élevés. La technologie LTE est conçue pour offrir des vitesses pouvant atteindre 150 Mbps.	s. o.
Sujets importants	Des sujets qui a) importent aux parties prenantes et ont une influence considérable sur leurs décisions et perceptions concernant Rogers, et b) ont une incidence sociale, environnementale et économique non négligeable sur notre entreprise.	
Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Désigne l'évaluation effectuée par l'équipe Approvisionnement de Rogers pour évaluer la conformité des fournisseurs aux normes de responsabilité sociale, notamment la durabilité, l'intendance environnementale, les pratiques équitables en matière de travail, la diversité et l'inclusion, l'incidence sur la communauté et les pratiques commerciales éthiques, avant leur inclusion dans l'écosystème des fournisseurs et la chaîne de valeur de Rogers.	
Pourcentage du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers	Le pourcentage de membres du personnel travaillant à temps plein et à temps partiel qui, au 31 décembre 2025, ont lu et suivi la Formation annuelle en déontologie de Rogers, selon le profil de membres du personnel inscrits au 12 février 2025. Les membres du personnel en congé ne sont pas inclus.	Le calcul exclut le personnel congédié ou en congé autorisé, les nouveaux membres du personnel ou celles ou ceux de retour de congé après le lancement du programme, le conseil d'administration, les sous-traitants et le personnel à temps partiel des Toronto Blue Jays et du Rogers Centre.
Pourcentage du bénéfice net avant impôt investi dans des initiatives communautaires	Portion des bénéfices avant impôt (bénéfices nets avant la charge d'impôt sur le résultat pour la période visée) remise à des organismes caritatifs et sans but lucratif. Dans des rapports antérieurs, on parlait du « Pourcentage des bénéfices avant impôt remis à des organismes caritatifs et à des ONG ». Bien que le titre ait été mis à jour en 2024, la méthode de calcul n'a pas changé.	GRI : 201-1
Postpayé	Un mode de paiement classique pour le service sans-fil où une personne abonnée paie des frais mensuels fixes pour une grande partie de ses services. Les frais d'utilisation (par exemple, les interurbains), dont l'utilisation excédentaire, sont portés à la facture à terme échu, après que les services ont été utilisés.	Les frais sont souvent établis dans le cadre d'un abonnement.

Terme	Définition	Méthode/norme ¹
Prépayé	Un mode de paiement pour le service sans-fil où une personne abonnée doit payer d'avance pour une quantité de minutes de temps d'antenne ou une quantité de données déterminée avant de les utiliser.	En général, le montant est débité du compte prépayé d'une personne abonnée lorsqu'elle utilise les minutes afin de ne pas dépasser le nombre de minutes prépayées jusqu'à ce qu'elle effectue un autre prépaiement.
Initiative Science Based Targets (SBTi)	Cette initiative d'objectifs fondés sur des données scientifiques (SBTi) est l'organe de gouvernance mondial qui encourage des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer, en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs fondés sur des données scientifiques. La SBTi évalue, mesure et approuve les objectifs de réduction des émissions de carbone.	s. o.
Émissions de GES de portée 3	Émissions de gaz à effet de serre provenant d'autres sources indirectes de l'énergie utilisée par Rogers, comme les voyages d'affaires par avion ou par train, la location de véhicule, les hôtels, le personnel qui se déplace en transport en commun, les déplacements des Toronto Blue Jays et leur hébergement dans des hôtels, les déchets des édifices, l'électricité utilisée par la clientèle des centres de données et l'utilisation totale du papier. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre.	GRI : 305-3
Impôts et autres paiements aux gouvernements	L'impôt sur le revenu, les taxes sur les ventes, les cotisations sociales, l'impôt foncier et les taxes professionnelles, ainsi que les frais réglementaires et les frais associés aux droits de licence de spectre payés aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.	GRI : 201-1
Total de l'investissement communautaire	Comprend les contributions en espèces à des organismes caritatifs et sans but lucratif enregistrés, les contributions à des commandites d'organismes caritatifs (p. ex. commandites d'événements), ainsi que les produits, les biens et les services offerts à des organismes caritatifs et sans but lucratif enregistrés pendant la période visée par le rapport. La majorité de nos contributions en nature correspondent à du temps d'antenne offert gratuitement aux organismes caritatifs et aux organismes sans but lucratif sous forme de messages d'intérêt public ou de couverture d'événements diffusés sur nos stations de radio et de télévision et publiés dans nos imprimés. Le montant des investissements communautaires en nature a été évalué en fonction des frais que Rogers engage pour fournir les produits, les biens ou les services.	GRI : 201-1
Total des investissements communautaires facilités (en dollars)	Grâce aux commandites et au soutien de Rogers, nous aidons des organismes caritatifs tiers à amasser des fonds au moyen d'événements, de loteries et d'autres initiatives.	Comprend les fonds recueillis par la Jays Care Foundation et le tournoi Rogers Charity Classic.
Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	Plaintes déposées auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada lorsque Rogers est jugée avoir contrevenu à une disposition de la Loi sur la protection des renseignements personnels ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)	GRI : 418-1

MISSION D'ASSURANCE

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et à la direction de Rogers Communications Inc.,

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de certains indicateurs de performance de Rogers Communications Inc. (l'« entité »), inclus dans les Données supplémentaires 2025 ci-jointes (le « rapport »), au 31 décembre 2025.

L'étendue de notre mission d'assurance limitée, telle qu'elle a été convenue avec la direction, comprend les indicateurs de performance (collectivement, l'« information sur l'objet considéré ») et les critères qui suivent :

Information sur l'objet considéré	Données présentées	Unités	Critères
Pourcentage du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers	99,9	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Rétention de la clientèle - taux de désabonnement mensuel pour les services sans-fil (service de téléphonie mobile postpayé)	1,11	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Rétention de la clientèle - taux de désabonnement mensuel pour les services sans-fil (service de téléphonie mobile prépayé)	2,99	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	1	Nombre	Élaboré à l'interne
Proportion de femmes parmi notre personnel (globalement)	36,3	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Proportion de femmes parmi notre personnel (v.-p.+)	26,5	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (globalement)	36,1	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (v.-p.+)	20,6	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Proportion d'Autochtones parmi notre personnel (globalement)	1,3	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Proportion de personnes handicapées parmi notre personnel (globalement)	5,4	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Taux de roulement volontaire du personnel	11	Pourcentage	Élaboré à l'interne
Taux d'incidents entraînant une perte de temps	0,96	Taux exprimé par tranche de 100 membres du personnel à temps plein	Élaboré à l'interne

Information sur l'objet considéré	Données présentées	Unités	Critères
Consommation énergétique (directe et indirecte) par l'entreprise	5 938 434	Gigajoules	Élaboré à l'interne
Consommation énergétique directe	611 101	Gigajoules	Élaboré à l'interne
Consommation énergétique indirecte (électricité et vapeur)	5 327 333	Gigajoules	Élaboré à l'interne
Total de l'investissement communautaire	113,5	Millions de \$	Élaboré à l'interne
Émissions directes de GES (portée 1)	40 655	Tonnes métriques d'équivalent en dioxyde de carbone (t. éq. CO ₂)	Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise
Émissions indirectes de GES (portée 2 - méthode fondée sur l'emplacement)	164 643	t. éq. CO ₂	
Total des émissions de GES (portées 1 et 2) - méthode fondée sur l'emplacement	205 298	t. éq. CO ₂	

L'information sur l'objet considéré est indiquée par le symbole ➕ dans le rapport.

À l'exception de ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance à l'égard de l'information résiduelle contenue dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur cette information.

Il n'existe aucune exigence obligatoire pour la préparation ou la présentation de l'information sur l'objet considéré. De ce fait, l'entité a appliqué la norme de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre destinée à l'entreprise (version révisée) du Protocole des GES relativement aux émissions de gaz à effet de serre, et a élaboré des critères à l'interne pour l'information sur l'objet considéré restante. Les critères sont décrits plus en détail aux pages 23 à 26 du rapport (les « critères applicables »).

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation de l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables.

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation et la présentation d'une information sur l'objet considéré exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité consiste notamment à déterminer les objectifs de l'entité en ce qui concerne la performance en matière de durabilité et l'information relative à celle-ci, à identifier les parties prenantes et les questions significatives, ainsi qu'à sélectionner ou élaborer des critères appropriés.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'information sur l'objet considéré sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme

canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à la NCMC 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons notre mission de façon à avoir une assurance limitée que l'information sur l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée comporte l'appréciation de la pertinence des critères utilisés par l'entité pour préparer l'information sur l'objet considéré dans les circonstances de la mission, l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire.

Nous avons exercé notre jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de la mission. Nos procédures ont été conçues et mises en œuvre en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion. Dans le cadre de notre mission, nous avons :

- apprécié la pertinence de l'utilisation par l'entité des critères aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré dans les circonstances;
- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et des systèmes pertinents pour la préparation de l'information sur l'objet considéré, mais nous n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- évalué si les méthodes utilisées par l'entité pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme, mais nous n'avons pas établi nos propres estimations au regard desquelles évaluer les estimations de l'entité;
- inspecté un nombre limité d'éléments par rapport aux documents justificatifs ou tirés de ceux-ci, selon ce qui convenait;
- mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les émissions de GES attendues, fondées sur la valeur calorifique des combustibles utilisés au cours de la période, et les émissions de GES réelles et demandé à la direction des explications au sujet des écarts importants que nous avons relevés.
- refait les calculs, pour certains indicateurs de performance, et comparé les montants recalculés aux montants comptabilisés;
- pris en considération la présentation de l'information sur l'objet considéré et les informations fournies à son sujet.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et aux autres règles de déontologie des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels

reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les informations non financières historiques, telles que celles contenues dans le rapport, sont assujetties à davantage de limites inhérentes que les informations financières historiques, étant donné les caractéristiques qualitatives de l'objet considéré et les méthodes utilisées pour déterminer ces informations. L'absence d'un ensemble important de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer permet la sélection de techniques d'évaluation différentes, mais acceptables, qui peuvent donner lieu à des évaluations considérablement différentes et compromettre la comparabilité. La nature de ces informations et les méthodes utilisées pour les déterminer, telles qu'elles sont décrites dans les critères applicables, peuvent changer au fil du temps, et il est important de lire la méthodologie de présentation d'informations de l'entité, qui se trouve aux pages 23 à 26 du rapport.

Conclusion

Notre conclusion a été formée sur la base des éléments décrits dans le présent rapport et y est assujettie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Notre conclusion sur l'information sur l'objet considéré ne couvre pas d'autres informations, rapports ou documents qui accompagnent ou contiennent l'information sur l'objet considéré et notre rapport de certification, ou qui sont présentés avec ceux-ci.

Restrictions quant à l'utilisation

Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage de Rogers Communications Inc. pour les fins énoncées dans notre contrat de mission. Notre rapport pourrait ne pas convenir à d'autres fins et n'est pas destiné à être utilisé ou invoqué par des tiers. Bien que KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. reconnaisse que les informations fournies dans notre rapport puissent être communiquées, dans leur intégralité, par Rogers Communications Inc. dans les Données supplémentaires 2025, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'assume aucune responsabilité ou obligation à l'égard de tiers concernant les informations fournies dans notre rapport.


KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Toronto, Canada
Le 6 mars 2026

